

VACCINS CONTRE LES VPH ET CONTRE LES HÉPATITES

Notre nouvelle chronique intitulée : « Alors, on PIQ ? » abordera de manière succincte et dynamique les nouveautés et mises à jour en vaccination. Les trois auteurs, membres du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), vous transmettront les plus récentes recommandations en la matière.

Dominique Biron, Chantal Sauvageau
et Bruno Turmel

CAS N° 1

Maude, 35 ans, se présente à votre cabinet. Elle vient de subir une colposcopie pour une lésion du col de l'utérus. Elle a lu que le vaccin contre les virus du papillome humain (VPH) pourrait la guérir et l'empêcher d'avoir d'autres lésions. Qu'en pensez-vous ?

Le vaccin contre les VPH est homologué pour la vaccination des femmes de 9 à 45 ans. Son efficacité à prévenir les maladies associées aux VPH est maximale lorsqu'il est administré avant l'infection. C'est pourquoi le programme de vaccination du Québec contre les VPH cible les jeunes de la 4^e année du primaire.

Dans un avis sur la vaccination contre les VPH chez les femmes ayant subi une colposcopie, le Comité d'immunisation du Québec rappelle que les données actuelles indiquent que la vaccination contre les VPH n'est pas efficace pour traiter une infection ou une lésion causée par un VPH déjà présente au moment de la vaccination. Le vaccin pourrait toutefois réduire le risque d'infections subséquentes, possiblement de 30 à 50%. L'avis peut être consulté sur le site de l'INSPQ au <http://bit.ly/2JNlhbu-inspq>.

La D^{re} Dominique Biron, omnipratricienne, est membre de liaison au sein du Comité sur l'immunisation du Québec. Elle y représente la FMOQ. La D^{re} Chantal Sauvageau, spécialiste en santé publique et médecine préventive, est médecin-conseil à l'INSPQ et membre active du CIQ. Le D^r Bruno Turmel, omnipratricien, est médecin-conseil à la Direction générale adjointe de protection de la santé publique et membre d'office du CIQ.

CAS N° 2

Vous rencontrez la famille Lafleur, soit les parents Rose et Adrien et leurs enfants de 3 et 5 ans. Ils partent au Mexique dans une semaine et souhaiteraient être vaccinés contre les hépatites et savoir s'ils seront protégés pendant leur voyage... Une infirmière leur a dit qu'une dose du vaccin contre l'hépatite A était suffisante. Que leur proposez-vous ?

La vaccination contre l'hépatite A et contre l'hépatite B peut être envisagée selon la destination, en complément aux mesures de protection de base recommandées.

Q1- EST-CE VRAI QU'UNE SEULE DOSE DU VACCIN CONTRE L'HÉPATITE A SUFFIT POUR LES ENFANTS LAFLEUR ?

Vous leur expliquez que, oui, les données montrent qu'une seule dose du vaccin contre l'hépatite A chez les personnes en bonne santé de 1 à 19 ans suffit pour assurer une protection à long terme. Une dose de rappel doit être administrée aux personnes de 20 ans et plus ainsi qu'aux patients atteints de certaines maladies chroniques ou immunodépressives.

Q2- S'ILS SONT VACCINÉS DÈS AUJOURD'HUI, SERONT-ILS PROTÉGÉS POUR LEUR VOYAGE DANS UNE SEMAINE ?

Oui, toute personne ayant reçu une seule dose du vaccin contre l'hépatite A, même la veille du départ, est considérée comme protégée. Pour la protection contre l'hépatite B, deux doses sont nécessaires chez les enfants de 1 à 19 ans, et 3 doses à partir de l'âge de 20 ans. //

Vous connaissez le PIQ ? C'est le *Protocole d'immunisation du Québec*, la bible des vaccinateurs ! Le PIQ est un document validé scientifiquement par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) par l'entremise du Comité sur l'immunisation du Québec. Publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), c'est l'ouvrage de référence de tous les professionnels de la santé qui administrent des produits immunisants et de tous ceux qui participent à la gestion et à la promotion des programmes d'immunisation. Il peut être consulté en ligne sur le site du MSSS au <http://bit.ly/2x1qNpo-PIQ>.